



**Bureau communautaire
Mardi 11 Juillet 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Gérald VALENTINI, Mme Myriam GAIRAUD, M. Olivier BERNARDI.

Absents : Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, M. Olivier BRUN, M. Joseph RODRIGUEZ.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Approbation du Règlement Intérieur de la Piscine Intercommunale de Paulhan

Monsieur REVEL rappelle que par délibération en date du 29 Septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant l'approbation, la modification et l'abrogation des règlements intérieurs des services publics communautaires, à l'exception du règlement intérieur du Conseil communautaire.

Vu la délibération n°2012.06.27.14 relative à l'approbation du règlement intérieur de la Piscine Intercommunale de Paulhan,

Vu la délibération n°2023.05.23.07 relative à l'approbation de la nouvelle politique tarifaire du Centre aquatique intercommunal et de la Piscine de Paulhan,

Considérant que dans le cadre du fonctionnement général de l'établissement, il est nécessaire de formaliser et d'actualiser le règlement intérieur existant afin que ce dernier soit à jour des obligations réglementaires et des exigences souhaitées à l'égard des usagers.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la Piscine Intercommunale de Paulhan tel que présenté en pièce annexe,
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,

- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 17 Juillet 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL